



## Location sans bail et sans état des lieux

Par **mimilafred69\_old**, le **15/09/2007** à **13:04**

j ai eu un contrat de travail annuler maintenant mais ou je travail toujours en echange j ai la jouissance d une maison ou nous avons effectuer quelque travaux mais voila je souhaite partir quel recours ai je en cas ou ils n accepte pas les travaux que j ai fait et s il pose probleme il n y a pas eu d etat des lieux de fait a mon entree

Par **maitreiledefrance\_old**, le **15/09/2007** à **17:54**

bonjour

vous disposez de la maison en contrepartie de votre travail?

des lors que vous pouvez prouver la location, vous pourrez faire valoir vos droits au tribunal car dans ce genre d'affaire, le recours à la justice est indispensable vu qu'il est rarement possible d'obtenir un accord amiable

au besoin contactez moi par mail